

Critères sociaux et droits humains

2008

Sommaire de cet article

- [1. Quelle est l'utilité sociale et sociétale de l'action ?](#)
- [2. Comment l'action favorise-t-elle la construction et l'exercice des droits humains \(...\)](#)
- [Travail \(Conventions de l'Organisation Internationale du Travail\)](#)
- [3. L'action appuie-t-elle le droit à un environnement sain ?](#)
- [4. Quels leviers l'action utilise-t-elle pour favoriser l'exercice de la citoyenneté \(...\)](#)
- [5. L'action aide-t-elle à prévenir les conflits et à favoriser la paix et la sécurité \(...\)](#)

1. Quelle est l'utilité sociale et sociétale de l'action ?

- **Émane-t-elle d'une initiative locale ?**
- **Contribue-t-elle à réduire la pauvreté et les inégalités**, en particulier entre femmes et hommes ? A réduire le chômage, notamment des jeunes ?
- Améliore-t-elle la satisfaction de besoins de base et l'accès à des services : éducation, santé, assainissement, alimentation, habitat, travail... ?
- A-t-elle une utilité sociale identifiable sur le plan quantitatif (*création et partage d'activités, d'emplois, de revenus*) et qualitatif (*amélioration de la santé, de la sécurité, du niveau d'éducation, de l'information...*) ?
- Intègre-t-elle les facteurs démographiques : régulations, migrations saisonnières, et les rôles et responsabilités sociaux qui leur sont liés ?
- Prend-elle en compte certaines recherches en sciences sociales et politiques ?
- Comment s'insère-t-elle ou comment entre-t-elle en débat avec les systèmes de valeurs et les savoirs locaux ? (cf. [critères culturels](#)).
- Intègre-t-elle la satisfaction de besoins immatériels : culture, éducation, qualité de la vie, cohésion sociale, sécurité, renforcement des solidarités ?
- Renforce-t-elle le progrès de la démocratie, des libertés ?
- Favorise-t-elle l'accès à l'information, à la connaissance, aux technologies de la communication ? Notamment pour les femmes, les groupes sociaux défavorisés et minorités culturelles ?
- L'accès à la formation juridique, économique, technologique ?

2. Comment l'action favorise-t-elle la construction et l'exercice des droits humains ?

Est ce que l'action respecte l'ensemble des droits humains et favorise les dynamiques locales visant à les construire ou à les renforcer ?

Santé

- Intégration des composantes sociales, environnementales, économiques et participatives de l'action en faveur de la santé
- Accès à un coût acceptable aux médicaments de base et génériques
- Qualité de vie : accès aux soins de santé et à l'hygiène ; assistance sociale ; respect et valorisation des médecines traditionnelles
- Protection sociale, y compris dans le secteur informel

Alimentation et souveraineté alimentaire

- Favoriser la production, le stockage, la commercialisation sous-régionale et la transformation de produits locaux, base du développement rural
- Favoriser une nourriture saine ; valoriser les produits locaux

Éducation

- Scolarisation (au minimum jusqu'à l'âge légal d'accès à l'emploi), notamment des filles
- Accès à la formation initiale et professionnelle
- Accès aux services, aux équipements, aux activités culturelles et sportives

Logement

- Accès aux parcs de logements/à la propriété immobilière et foncière, prévention d'expulsions, réhabilitation, constructions durables, gestion participative de bidonvilles

Égalité entre hommes et femmes

- Respect des droits des femmes, politique de genre, lutte contre l'exploitation sexuelle
- Les objectifs et moyens des actions sont-ils différenciés, les évaluations et études d'impacts comprennent-elles des indicateurs de genre ? Comment les hommes sont-ils associés aux projets dont sont bénéficiaires les femmes ?

Travail (Conventions de l'Organisation Internationale du Travail)

- Respect du droit du travail et des droits au travail
- Liberté d'association et reconnaissance du droit de négociation collective
- Elimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession
- Elimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire (*vérifier aussi au niveau des sous-traitants et partenaires*)
- Abolition effective du travail des enfants ; assurer les droits des enfants, respecter la convention internationale sur les droits des enfants
- Promotion de la sécurité et de l'égalité professionnelle : *accès au travail (hommes/femmes, jeunes, handicapés...) ; égalité H/F (salaire et fonction) ; pérennisation des emplois ; formation continue*
- L'action crée-t-elle des activités innovantes, par exemple liées à la protection de l'environnement, aux services essentiels, à l'éducation ?
- Quel est le mode de répartition des richesses créées, de réinvestissements dans des biens communs accessibles à tous ?

Liberté et diversité culturelles > Cf [critères culturels](#)

3. L'action appuie-t-elle le droit à un environnement sain ?

- Information, formation, mise en œuvre des principes tels que prévention, de précaution, de pollueur-payeur, de réparation ?
- Prise en compte des droits et des besoins des générations futures ? *lien avec l'évolution démographique locale et sous-régionale*
- Accès équitable et bonne gestion des ressources environnementales (*ainsi : air, eau potable, espaces naturels et urbains...*) ?
- Accès à l'information environnementale et à une éducation au DD ?

4. Quels leviers l'action utilise-t-elle pour favoriser l'exercice de la citoyenneté ?

- Renforce-t-elle les capacités en matière d'accès et d'exercice des droits humains ? Le fonctionnement démocratique des institutions publiques ?
- Favorise-t-elle la participation à la vie publique ? *appui au plaidoyer, aux campagnes d'information, aux capacités de négociation*
- Intègre-t-elle l'expertise de syndicats et favorise-t-elle leur expression ?
- Favorise-t-elle l'éducation populaire, celle des adultes, notamment des femmes ?
- Intègre-t-elle le rôle des migrants, minorités, communautés autochtones ?
- Favorise-t-elle l'accès aux technologies de l'information, à l'information sur les droits humains, économiques, sociaux, culturels et environnementaux ?

5. L'action aide-t-elle à prévenir les conflits et à favoriser la paix et la sécurité ?

- Informe-t-elle, renforce-t-elle des processus de désarmement, de prévention et de résolution des conflits ? *Intermédiation entre populations ou zones à risque ; médiations environnementales*
- Comment prend-elle en compte les plus défavorisés et les exclus : *handicapés, familles mono-parentales, minorités culturelles, habitants de bidonvilles et de zones périphériques, populations marginalisées, communautés autochtones* ?